

Annexe à l'arrêté ministériel du 11 février 2021 modifiant l'arrêté ministériel du 10 septembre 2015 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2015 relatif aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole

« Annexe 3/1 à l'arrêté ministériel du 10 septembre 2015 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2015 relatif aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole

	Transport	Valeur pour les personnes physiques	Valeur pour les coopératives	Type	Description	Meuble Immeuble	BIO	Q hors BIO	Coût maximum admissible
1	X	X	X	Abreuvoir de type bac en zone non prioritaire	Bac d'au moins 1 m ³ , alimentation comprise (maximum 1 abreuvoir par tranche de 3 hectares)	M	X	X	X
2	X	X	X	Abreuvoir de type bac en zone prioritaire	Bac d'au moins 1 m ³ , alimentation comprise (maximum 1 abreuvoir par tranche de 3 hectares)	M	X	X	X
3	X	M	M	Accessoires	Outils complémentaires à la machine de base (télescopique, tracteur, désileuse,...) hors pneus, jantes et chenilles	M	X	X	12.000
4	X	M	F	Achat de bâtiments	Acquisition de la propriété, de la nue-propriété, de l'usufruit, de la soulte agricole de bâtiments	I	X	X	197.000
5	X	F	X	Amélioration des abords	Cour, chemin, paysager subsidiable s'il y a une imposition du permis d'urbanisme	I	X	X	37.000
6	X	H	X	Amélioration foncière	Création avec autorisation de captage de puits sous conditions de l'implantation d'un nouveau bâtiment d'élevage et à la condition qu'il n'y ait pas de conduite d'eau de distribution disponible.	I	X	X	19.000
7	X	H	H	Aménagements horticoles	Aménagements de bâtiments avec équipement servant au lavage, au conditionnement, au stockage avant commercialisation	I	B	Q	99.000
8	X	M	F	Aménagements de bâtiments	Aménagements, rénovation, modernisation de bâtiments professionnels	I	B	Q	58.000

9	X	X	X	Abreuvoir de type pompe à museau en zone non prioritaire	Pompe à museau alimentation en eau comprise (maximum 1 abreuvoir par tranche d'hectare)	M	X	X	X
10	X	X	X	Abreuvoir de type pompe à museau en zone prioritaire	Pompe à museau, alimentation en eau comprise (maximum 1 abreuvoir par tranche d'hectare)	M	X	X	X
11	X	M	M	Andaineur simple/double	Simple, double, frontal, arrière, porté ou trainé	M	B	Q	15.000
12	X	H	M	Aplisieur	Pour l'alimentation du bétail	M	B	Q	5.500
13	X	X	H	Arracheuse de pomme de terre automotrice		M	X	X	50.000
14	X	M	H	Arracheuse de pomme de terre		M	X	X	50.000
15	X	M	H	Arracheuse de betteraves/chico rées		M	X	X	50.000
16	X	F	H	Arracheuse de betteraves/chico rées automotrice	Y compris intégrale	M	X	X	50.000
17	X	M	H	Remorque autochargeuse		M	B	Q	50.000
18	X	M	M	Bande transporteuse	Pour la récolte ou le stockage des marchandises	M	X	X	38.000
19	X	H	H	Constructions bâtiments horticoles	Bâtiments avec équipement servant au lavage, au conditionnement, au stockage avant commercialisation	I	B	Q	100.000
20	X	M	F	Constructions bâtiments agricoles (multifonction)	Bâtiment avec au moins 2 finalités (ex: Hangar de stockage avec élevage)	I	X	X	195.000
21	X	F	F	Benne/Remorque	Standard, hydraulique, mono ou multicoque, avec relevage ou sans relevage	M	X	X	34.000
22	X	H	H	Bascule mobile		M	X	X	7.500

23	T	F	M	Bétailière	Standard ou hydraulique	M	X	X	15.000
24	X	H	H	Bineuse/Houe rotative/Désher beur mécanique		M	B	X	24.000
25	X	M	H	Brosse/Brosse balayeuse	Pour nettoyer les abords ou la voirie (automotrice ou manuelle)	M	X	X	5.900
26	X	H	H	Butteuse	Carotte, pomme de terre, asperge	M	X	X	22.000
27	X	X	X	Calibreuse	ufs, fruits et légumes Admissible en tant que "Aménagements horticoles " de la ligne 7 ou " Constructions bâtiments horticoles " de la ligne 19.	I	X	X	X
28	X	M	X	Chargeur compact/Nettoyeur d'étable	Différent de raclette, articulé avec un accessoire	M	X	X	42.000
29	X	X	X	Chargeur frontal	Admissible en tant que " accessoires " de la ligne 3.	M	X	X	X
30	X	F	H	Chargeuse de betteraves/chicorées automotrice	Avaleuse de tas ou chargeuse débardeuse	M	X	X	50.000
31	X	F	M	Charrue	A disques, à socs	M	X	X	30.000
32	X	F	X	Constructions écuries chevaux d'élevage		I	X	X	100.000
33	X	H	H	Combinaison d'outils - Semoir		M	X	X	38.000
34	X	H	H	Combinaison récolte		M	X	X	50.000
35	X	X	X	Matériel de conditionnement	Admissible en Tant que "Aménagements horticoles " de la ligne 7 ou " Constructions bâtiments horticoles " 19.	M	X	X	X
36	X	F	M	Container à lisier	Volume supérieur à celui d'un tonneau, permet d'alimenter plusieurs tonneaux sur place	M	X	X	35.000
37	X	H	F	Cage de contention mobile		M	X	X	16.000
38	X	H	X	Cage de contention fixe	Avec ou sans système de réglage	I	X	X	8.200
39	X	M	M	Conteneurs de récolte/Pallox	Lot	M	B	Q	25.000

40	X	M	M	Débroussaileuse	Avec chaînes, marteaux ou lames	M	X	X	17.000
41	X	M	H	Déchaumeuse	A dents, à disques, chisel (frontal, arrière)	M	X	X	26.000
42	X	H	H	Décompacteur	A dents	M	X	X	14.000
43	X	H	F	Dérouleuse à balle		M	X	X	9.700
44	X	H	H	Dérouleuse à film plastique et bâche	Pour les silos, les tas de betteraves et la protection des cultures	M	X	X	10.000
45	X	F	F	Désherbeuse chimique pendulaire		M	X	X	15.000
46	X	M	X	Désileuse	Distributrice, automotrice,...	M	X	X	13.000
47	X	X	X	Désherbeuse mécanique	Admissible en tant que " Bineuse/Houe rotative/Deshher beur mécanique " de la ligne 24.	M	X	X	X
48	X	H	H	Désherbeuse/ Défaneuse thermique au gaz		M	B	X	20.000
49	T	M	H	Déterreur de pdt		M	X	X	50.000
50	X	X	X	Diversification non agricole/Prestation de service	Box pour chevaux avec prestation de service	I	X	X	X
51	X	M	M	Ebouseuse		M	X	X	7.500
52	X	H	H	Ecimeuse		M	B	X	23.000
53	X	F	M	Effeuilleuse	Pour les betteraves	M	X	X	34.000
54	X	M	H	Emballeuse/ Enrubanneuse		M	X	X	17.000
55	X	H	X	Energie renouvelable professionnelle	Biometh 10, Biométhanisation < 10kW, Photovoltaïque, Eolien,... Pour l'autoconsommation	I	X	X	100.000
56	X	X	X	Energie renouvelable professionnelle et excédentaire	Les installations avec revente de l'énergie ne sont pas admissibles	I	X	X	X
57	X	F	H	Ensileuse automotrice		M	X	X	50.000
58	X	F	F	Ensileuse		M	X	X	50.000
59	X	M	H	Matériel entretien cultures horticoles	Sécatteur, élévateur, nacelle,...	M	B	X	10.000
60	X	F	M	Epandeur à fumier		M	B	Q	29.000
61	X	F	F	Epandeur à engrais/ Distributeur d'engrais		M	X	X	16.000
62	X	F	M	Eparpilleur de silo		M	X	X	15.000
63	X	H	X	Equipement étables bovins	Elevage, engraisements, laits, mixte	I	B	X	75.000

64	X	F	X	Equipement écurie chevaux d'élevage		I	X	X	50.000
65	X	M	X	Equipement étables petit élevage	Tout hors bovins, porcs, chevaux et leurs dérivés	I	B	Q	82.000
66	X	M	X	Equipement porcherie	Elevage ou engraissement	I	B	Q	150.000
67	X	H	X	Equipement serres		I	B	X	175.000
68	X	H	X	Constructions étables bovins	Elevage, engraissements, laits, mixte	I	B	X	250.000
69	X	X	X	Etiqueteuse	Admissible en tant que " Aménagements horticoles " de la ligne 7 ou " Constructions bâtiments horticoles " 19.	I	X	X	X
70	X	M	M	Faneuse/Pirouette		M	B	Q	13.000
71	X	M	M	Faucheuse frontale/latérale	Avec couteaux, lames ou disques	M	X	X	13.000
72	X	M	H	Faucheuse conditionneuse	Avec couteaux, lames ou disques	M	X	X	16.000
73	X	F	H	Faucheuse conditionneuse automotrice	Avec couteaux, lames ou disques	M	X	X	50.000
74	X	M	M	Faucheuse de refus/ Girobroyeur	Avec couteaux, lames ou disques	M	B	X	10.000
75	X	X	X	Matériel de fertigation	Admissible en tant que " Aménagements horticoles " de la ligne 7 ou " Constructions bâtiments horticoles " 19.	I	X	X	X
76	T	H	H	Construction frigo	Chambre froide/hall de stockage climatisé	I	X	X	200.000
77	X	H	H	Hall de séchage	Hall de séchage pour foin, céréales,...	I	B	Q	250.000
78	X	F	X	Tourisme à la ferme		I	X	X	200.000
79	X	H	H	GPS/Système d'autoguidage/ Agriculture de précision		M	B	X	24.000
80	X	X	X	Grue	Chargement betteraves, fumier,...	M	X	X	X
81	X	F	F	Hangar de stockage et remise matériel		I	X	X	161.000
82	X	H	H	Herse étrille		M	B	X	11.000
83	X	M	H	Herse rotative/ alternative	Y compris fraise	M	X	X	17.000

84	X	M	H	Herse	Vibroculteur, à peigne, herse non-animée (Portée ou frontale)	M	X	X	12.000
85	X	X	X	1ère installation : achat de bétail (regarnissage)	Achat de bétail sur facture lors des 12 premiers mois		X	X	X
86	X	X	X	1ère installation : achat de matériel (regarnissage)	Achat de matériel neuf sur facture lors des 12 premiers mois		X	X	X
87	X	F	F	Immobilier		I	X	X	250.000
88	X	M	M	Matériel électronique/ informatique professionnel	Caméra, DAC,...	M	X	X	8.500
89	X	X	X	2ème phase d'installation			X	X	X
90	X	X	X	1ère installation (reprise)			X	X	X
91	X	X	X	Intégrale betteraves/ chicories	Admissible en tant que " Arracheuse de betteraves/ chicorées automotrice de la ligne 16.	M	X	X	X
92	X	X	X	Matériel d'irrigation		I	X	X	X
93	X	F	M	Transpalette/ Klark		M	X	X	33.000
94	X	M	X	Salles de traite fonctionnelles, installations laitières et refroidisseurs	Carrousel, robot de traite, tank à lait/ refroidisseur	I	X	X	200.000
95	X	X	X	Laveuse	Admissible en tant que " Aménagements horticoles " de la ligne 7 ou " Constructions bâtiments horticoles " 19.	I	X	X	X
96	X	X	X	Mise en conformité des infrastructures de stockage		I	X	X	X
97	X	M	X	Mélangeuse distributrice		M	X	X	35.000
98	X	M	F	Mélangeuse distributrice automotrice		M	X	X	50.000
99	X	F	F	Mixer à lisier mobile		M	X	X	7.900
100	X	F	F	Mobilier		M	X	X	20.000
101	X	F	H	Moissonneuse batteuse		M	X	X	50.000
102	X	X	X	Nacelle	Admissible en tant que "Matériel entretien cultures " de la ligne 59.	M	X	X	X
103	X	H	X	Niches à veaux	Achat d'un lot	I	B	Q	25.000

104	X	X	X	Outillage	Matériel d'atelier, nettoyeur haute pression, générateur, poste à souder, compresseur...	M	X	X	X
105	X	M	X	Pailleuse		M	X	X	17.000
106	X	M	X	Pailleuse distributrice		M	X	X	25.000
107	X	X	X	Paletteuse	Admissible en tant que "Aménagements horticoles " de la ligne 7 ou " Constructions bâtiments horticoles " 19.	I	X	X	X
108	X	M	X	Ferme pédagogique ou sociale		I	X	X	150.000
109	X	X	X	Tractopelle/Bull dozer		M	X	X	X
110	X	X	X	Peseuse	Admissible en tant que " Aménagements horticoles " de la ligne 7 ou "Constructions bâtiments horticoles " 19.	I	X	X	X
111	X	H	X	Constructions étables petit élevage	Volaille, ... Tout hors bovins, porcs, chevaux et leurs dérivés	I	B	Q	250.000
112	X	M	X	Plantations	Hors plantes annuelles	I	B	Q	200.000
113	X	M	H	Planteuse		M	X	X	38.000
114	X	M	H	Planteuse de pdt		M	X	X	38.000
115	X	H	H	Jantes et pneus basse pression	Pneus seuls ne sont pas admissibles - Prix par roue	M	X	X	3.500
116	X	X	X	Jantes et pneus jumelés		M	X	X	X
117	X	F	M	Pont bascule		I	X	X	30.000
127	X	M	X	Constructions porcheries	Elevage ou engraissement	I	B	Q	250.000
118	X	M	H	Presse à balles	Rondes, carrés, petit ballot, avec ou sans couteaux, avec ou sans fils	M	X	X	40.000
119	X	X	X	Transformation ou commercialisation de produits laitiers	Crise du lait		X	X	X
120	X	H	X	Système de protection contre le gel et les intempéries	Filets anti grêle	M	X	X	40.000

121	X	M	H	Pulvérisateur automoteur		M	X	X	50.000
122	X	M	H	Pulvérisateur		M	X	X	50.000
123	X	M	H	Matériel de récolte horticole		M	B	X	50.000
124	X	F	M	Remorque/Plate au		M	X	X	18.000
125	X	M	H	Matériel de repiquage horticole		M	B	X	12.500
126	X	X	X	Reprise ultérieure d'exploitation	Reprise sous convention d'une exploitation extérieure		X	X	X
127	X	F	H	Retourneur d'andain	Pour le compostage	M	B	X	50.000
128	X	H	X	Robot nettoyeur d'étable		M	X	X	14.000
129	X	X	X	Rotavator/Fraise	Admissible en tant que " Herse rotative/alternative " de la ligne 83.	M	X	X	X
130	X	F	M	Rouleau/ Tasse- avant		M	X	X	12.000
131	X	M	H	Semoir en ligne/ multi graines	A céréales,...	M	X	X	19.000
132	X	M	H	Semoir de précision/mono graine	Maïs, betteraves, chicorées,...	M	X	X	24.000
133	X	H	H	Semoir sans labour		M	X	X	38.000
134	X	H	X	Serre mobile	Tunnel	I	B	X	30.000
135	X	H	X	Construction de serre		I	X	X	250.000
136	X	X	X	Prestation de service au public	Sel, déneigage, entretien des haies publiques	M	X	X	X
137	X	M	X	Silo couloir		I	X	X	54.000
138	X	H	X	Silo tour/Trémie		I	X	X	12.000
139	X	X	X	Sous-soleuse	Admissible en tant que " Décompacteur " de la ligne 42.	M	X	X	X
140	X	X	X	Stockage d'effluents		I	X	X	X
141	X	X	X	Suivi de la mise en œuvre du plan			X	X	X
142	X	H	H	Système automatique réglage pression pneus		M	X	X	5.500
143	X	X	X	Tasse-avant	Admissible en tant que " Rouleau/Tasse- avant " de la ligne 130.	M	X	X	X

144	X	M	X	Taxi-lait		M	X	X	5.500
145	X	M	M	Télescopique	Automoteur équipé d'un bras télescopique articulé ou non avec un accessoire	M	X	X	50.000
146	X	X	X	Achat de terres	Achat de terre sur acte	I	X	X	X
147	X	M	H	Tonneau à lisier avec châssis/ rampe/ injecteurs		M	X	Q	50.000
148	X	F	F	Tonneau à eau		M	X	X	6.700
149	X	F	X	Tonneau à lisier avec palette/ pendulaire		M	X	X	50.000
150	X	F	F	Tracteur		M	X	X	50.000
151	X	X	X	Machine à traire mobile	Admissible en tant que " Salle de traite fonctionnelle, installation laitière et refroidisseur " de la ligne 94.	M	X	X	X
152	X	X	H	Transport	Transport matière première et produit fini (camion,...)	M	X	X	50.000
153	X	H	X	Transformation axe 3 : diversification agricole	Construction et aménagement de bâtiment renfermant : beurre, yaourt,...	I	X	X	168.000
154	X	H	X	Transformation axe 3 : diversification non agricole	Construction et aménagement de bâtiment renfermant : boulangerie, glace, biscuits et pâtes alimentaires	I	X	X	21.000
155	X	X	X	Trieuse	Admissible en tant que "Aménagements horticoles " de la ligne 7 ou " Constructions bâtiments horticoles " 19.	I	X	X	X
156	X	M	X	Véhicule utilitaire	Véhicule réfrigéré pour la vente directe (camionnette réfrigérée,...)- Hors 4x4 et quad	M	X	X	42.000
157	X	H	X	Vente directe diversification agricole	Beurre, yaourt,...	I	X	X	54.000

158	X	H	X	Vente directe diversification non agricole	Restauration, boulangerie, glace, biscuits et pâtes alimentaires	I	X	X	18.000
159	X	X	X	Vibroculteur/ Cultivateur	Admissible en tant que " Déchaumeuse " de la ligne 41.	M	X	X	X
160	X	H	X	Poulailler mobile		I	B	Q	30.000
161	X	H	H	Investissement non productif antiérosif		I	X	X	50.000

».

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 11 février 2021 modifiant l'arrêté ministériel du 10 septembre 2015 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2015 relatif aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole.

Namur, le 11 février 2021.

Le Ministre de l'Agriculture,

W. BORSUS